

**Rapport annuel 2009**  
de la Commission permanente de la mobilité  
du Conseil Communal d'Echallens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **Préambule**

La Commission permanente de la mobilité a été créée lors du Conseil communal du 8 mai 2008. Les membres suivants ont été élus : Christian Antonucci, Olivier Béboux, August Hangartner, Monique Morrison, Isabelle Neuhaus Alghisi et les membres suppléants Jean-Claude Botteron et Cédric Decrauzat.

#### Objectifs fixés :

- Etudier et rapporter sur les préavis municipaux, les motions et pétitions portant sur des sujets de mobilité ;
- Suivre les tâches liées à l'aménagement du territoire dans le domaine de la circulation et des transports, suivi de la mise en œuvre des mesures du plan directeur communal ;
- Alimenter en propositions l'Agenda 21 communal ;
- Proposer au Conseil des axes d'améliorations sur les sujets de mobilité ;
- Etablir un rapport annuel sur la situation de la mobilité dans la commune ;

Ce premier rapport répond donc au dernier point ci-dessus.

### **Activités 2008-2009**

La première action de la nouvelle commission fut la rédaction du rapport du Préavis 10-2008 concernant l'octroi d'un crédit d'étude pour la réfection du pont du Talent, de la route d'Yverdon et de la route de Lausanne (RC401a), présenté lors du Conseil communal du 18 juin 2008.

La commission s'est réunie le 1er juillet 2008 pour se constituer et définir son « Modus vivendi ». Elle a alors élu August Hangartner en qualité de président et Monique Morrison comme vice-présidente.

La commission a été une nouvelle fois sollicitée pour traiter le sujet du pont du Talent, cette fois-ci concernant un crédit complémentaire affecté à l'étude de la modération du trafic sur la route RC401a (PA 19-2008); présenté au Conseil le 30 octobre 2008.

En 2009, la commission s'est réunie le 28 avril 2009. Les points suivants ont été traités :

- Collaboration avec Agenda 21 ;
- Premier bilan de la mobilité, établi en automne 2008 par les membres de la commission ;
- Rapport annuel. Il a été décidé d'analyser l'état et l'avancement des travaux décidés par le Conseil depuis 2005, en se basant sur les préavis, les motions, les pétitions et autres vœux.

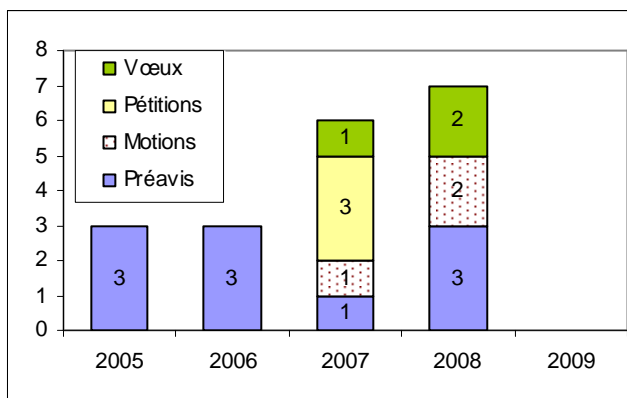
Pour établir ce rapport, nous avons aussi rencontré Monsieur Maccaud, Municipal, afin de connaître l'avis de la Municipalité. Nous le remercions sincèrement pour sa disponibilité ainsi que pour les documents et renseignements fournis.

## Quelques chiffres

Nous avons alors plongé dans nos archives afin d'en ressortir les documents liés à la mobilité. Voici ce que nous avons trouvé au niveau du nombre d'interventions par an.

En regardant les chiffres, on constate une nette augmentation des interventions<sup>1</sup> en 2007 et 2008 sur des sujets liés à la mobilité, raison pour laquelle notre commission s'est avérée nécessaire.

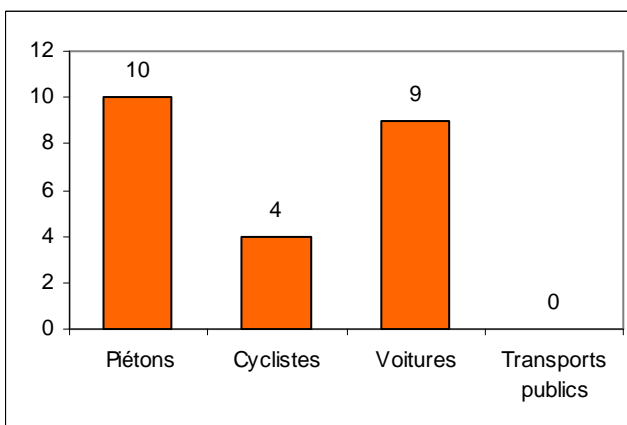
Par contre, en 2009, aucune intervention concernant la mobilité. C'est vrai, il n'y a eu qu'une séance du Conseil jusqu'à ce jour!



Graphique 1 : Nombre d'interventions par type et par an

Le graphique 2 montre qu'une majorité des interventions concernait les acteurs les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes (15 au total). Bien sûr, la voiture est souvent concernée (parking, 30km/h, etc.), tandis que les transports publics ne le sont pas (encore). Cela signifie-t-il que tout va bien ?

A noter qu'une intervention peut concerner plusieurs cibles, comme p.ex. les 30km/h.



Graphique 2 : Nombre d'interventions par cible

Les sujets principaux durant ces quatre dernières années furent :

- La sécurité des piétons et cyclistes (route de Cossonay, 3 Sapins, route d'Yverdon ; trottoirs du Pont de la Robellaz et Grand Record) ;
- Les zones 30km/h dans le bourg ;
- Les places de parc (Rochat, Court Champ) ;
- Le giratoire du Hameau de la Fontaine ;
- La réfection du pont du Talent avec la sécurisation des routes d'Yverdon et de Lausanne.

Le tableau annexé présente un aperçu de l'état de ces interventions avec nos commentaires.

<sup>1</sup> Vœux = Vœux de la commission de gestion. Interventions sous « Divers » pas prises en compte

## Zoom sur un sujet qui retient particulièrement notre attention: les zones 30km/h

L'abaissement des vitesses de circulation est la condition d'une bonne cohabitation entre les voitures et les usagers vulnérables. Si une bonne majorité des automobilistes roulait à 30 km/h, le nombre de piétons et de cyclistes blessés ou tués serait en très nette diminution. Le risque qu'encourent les piétons, les enfants et les personnes âgées deviendrait enfin plus acceptable.

C'est dans ce sens, que le Conseil accordait un crédit de Fr. 100'000.- au début 2005 pour la réalisation des zones 30km/h. Ces travaux ont débuté en 2006 et concernaient 4 zones :

- 1) Quartier des Trois-Sapins
- 2) Quartier du chemin du Stand
- 3) Quartier de Court Champ
- 4) Quartier du chemin de Daillens

Selon M. Maccaud, les travaux sont terminés; le budget est épuisé et pour le moment, il n'y a pas d'autres travaux prévus. Les principaux aménagements ont été réalisés : signalisation aux entrées des zones, marquage au sol, pose de « ralentisseurs ».

Les photos montrent quelques exemples.



*30km/h ? oui surtout pour les vélos !*



*Qui va ralentir ?*



*Une piste de Formule 1 ?*



*Une autoroute de quartier ?*



*Quelques aménagements !*



*Bravo : Des bandes cyclables*

Ces mesures sont-elles efficaces? M. Maccaud nous a fourni quelques chiffres sortis du radar mobile qui est posé de temps à temps au bord des routes challoises. Voici les résultats enregistrés pendant trois jours en avril 2009 au chemin de la Villaire.

Vitesse	Nombre de véhicules	Appréciation
Vitesse respectée	2541 (67%)	😊
31 à 40 km/h	1133 (30%)	😞
Plus de 40 km/h	116 (3%)	⚠️

Le maximum de 62 km/h a été enregistré un mardi à 17h00 ! (et pas à 3h00 du matin !).

Il n'y a aucun doute : les solutions actuelles sont encore à améliorer.

Nous encourageons donc la Municipalité :

- à améliorer les aménagements afin de réduire véritablement la vitesse ;
- à installer périodiquement le radar mobile, afin d'indiquer aux automobilistes leur vitesse, et - pourquoi pas - avec des amendes (de sensibilisation) ;
- à publier régulièrement les statistiques concernant les vitesses mesurées ;
- à coordonner les travaux avec l'Agenda 21 (Fiche M5).

Voici quelques **suggestions**



*De vrais rétrécissements*



*Route étroite avec possibilité de croisement*



*Aménagements plus efficaces*

## Conclusions

Durant cette première année, la commission a traité un préavis (Pont du Talent avec sécurisation des routes d'Yverdon et de Lausanne) dont le sujet touche la question essentielle de la mobilité : comment aménager nos routes, chemins, pistes cyclables, etc. pour que la mobilité s'intègre dans un développement durable et où tous les usagers trouvent leur place.

Contraindre les automobilistes à adapter leur vitesse en créant quelques aménagements est un premier pas vers la solution. Mais le véritable enjeu est d'amener l'automobiliste (que nous sommes pour la plupart) à comprendre le sens des limitations de vitesse.

Plus généralement, il est essentiel d'inciter à la réduction du trafic, interne en particulier, par tous les moyens possibles.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte de ce rapport.

Au nom de la Commission,  
le rapporteur

August Hangartner